Une journaliste ne devrait pas dire ça : pour une défense de la rigueur et de la déontologie de l'audiovisuel public

Trois erreurs factuelles dans une même question c'est beaucoup, surtout quand le sujet est sensible. Lors de l'émission « Questions politiques » du dimanche 9 novembre, diffusée simultanément sur France Inter et France Info TV, l'éditorialiste politique de France Télévisions qui y participait a enchaîné plusieurs contre-vérités lorsqu'elle a questionné Manuel Bompard, le coordinateur national de LFI, au sujet du nouveau maire de New York, Zohran Mamdani.

Contrairement à ce qu'a affirmé la journaliste de la télévision publique, ce dernier n'a jamais repris à son compte l'expression « *globaliser l'intifada* ». Certes, il a refusé de la condamner mais a marqué ses distances avec celle-ci. En revanche, il a bel et bien condamné les attaques du Hamas du 7 octobre 2023 puisqu'il les a qualifiées de « *crime de guerre* ».

La dernière erreur factuelle de notre collègue journaliste est la plus grave : les liens supposés de l'UNRWA avec le Hamas, objet d'une longue campagne de désinformation et de dénigrement du gouvernement israélien, ont été démentis par un rapport d'experts internationaux indépendants. Manuel Bompard n'a pas manqué de rectifier en direct toutes ces erreurs et il avait raison de le faire.

A l'heure où l'audiovisuel public fait l'objet de tant d'attaques injustifiées voire de campagnes de dénigrement systématique, il est indispensable que ses journalistes fassent preuve de la plus grande rigueur professionnelle, particulièrement en ce qui concerne la véracité et la précision des faits, et soient les plus exemplaires possible dans le respect de la déontologie de leur métier. Cela implique, comme la direction de Radio France le rappelle régulièrement à ses salarié·es intervenant à l'antenne, de **mettre ses propres opinions de côté et de conduire les interviews avec une neutralité critique, fondée sur des faits.**

La crédibilité des rédactions de Radio France et France TV est en jeu et ne saurait pâtir de tels manquements. Si France Inter est juridiquement responsable des contenus diffusés sur son antenne - et ne peut donc s'abstraire de tout questionnement - il est impératif que la rédaction de France TV à laquelle

appartient notre consœur reconnaisse clairement les fautes commises. **Les directions des chaînes concernées doivent rapidement sortir du silence, admettre qu'il s'agit d'erreurs manifestes et d'un manque de rigueur coupable, et en tirer les conséquences pour que cela ne se reproduise pas**. Nos auditeur·ices sont en droit d'attendre un correctif, mais aussi des excuses, et ce dès la prochaine émission de « Questions Politiques », dimanche 16 novembre.

Il ne s'agit pas ici de prendre position pour ou contre quelque parti politique, personnalité ou idéologie que ce soit, mais de rappeler une évidence qui semble de plus en plus mise à mal, y compris sur le service public : **les opinions ne sont pas des faits.** Le SNJ-CGT sera toujours là pour veiller à ce que cette réalité ne soit jamais effacée sur les différentes antennes de Radio France.

Paris, le 12 novembre 2025

Le SNJ-CGT Radio France
Maison de la Radio, pièce 9D57
116 Av. du Président Kennedy, 75016 Paris
snj-cgt@radiofrance.com
Retrouvez-nous sur :